

## Directives de sélection de **Swiss Athletics** pour la participation aux Jeux Olympiques d'été à Londres 2012

### Version définitive du 29 juin 2011

Modification: 20 décembre 2011

Point 3.5: Modification des limites

Hommes: 400m

Femmes: 400m, 5'000m, 400 H, Poids et Javelot

#### 1. **Date de la manifestation**

27.7.2012 – 12.8.2012

Athlétisme: 2.8.2012 – 12.8.2012

#### 2. **Bases**

Les prescriptions du CIO concernant les quotas de participation et les conditions de qualification selon les directives de l'IAAF/CIO avec des limites A et B.

Les conditions de participation du CIO resp. de l'IAAF règlent le droit de participation. Le nombre de participants par discipline et par nation ainsi que les valeurs A et B, la réglementation des quotas pour les relais ainsi que les limitations d'âge en font partie. La limite B de l'IAAF est la valeur de participation lors de la sélection d'un seul athlète dans la discipline concernée. Lors de la sélection de 2 ou 3 (maximum) athlètes dans la même discipline, tous les athlètes doivent avoir réalisé la limite A.

Swiss Olympic a fixé des directives de performance pour les Jeux Olympiques d'été 2012. Ces directives exigent que les participants suisses aux Jeux Olympiques en athlétisme, doivent avoir une chance réaliste de se classer au moins dans le Top 16 resp. se qualifier pour une demi-finale.

#### 3. **Sélections**

##### 3.1 **Directives générales**

La commission de sélection de Swiss Olympic prend la décision finale concernant la sélection pour les JO.

##### 3.2 **Candidats aux Jeux Olympiques (JO)**

Sont en principe considérés comme candidats JO les athlètes qui font partie du cadre A de Swiss Athletics ou qui sont Swiss Athletics World Class Potentials. Les candidats qui ne font pas partie de ces deux groupes mentionnés annoncent leur candidature par écrit jusqu'au jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011. Les candidatures de relais doivent également être proposées par le chef de discipline sprint/haies jusqu'au jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011.

##### 3.3 **Planification de compétition**

Les candidats aux JO sont obligés de déposer une planification chez Swiss Athletics dans les délais suivants:

- Jusqu'au 15 décembre 2011 pour la saison en salle et sur route (marathon, marche)
- Jusqu'au 15 avril 2012 pour l'athlétisme sur piste

L'objectif d'une planification des compétitions est de montrer comment sera abordé la réalisation de la limite et la préparation des Jeux Olympiques et par conséquent comment cette compétition devient le point culminant de la saison.

### 3.4 Période de qualification

Toutes les compétitions qui auront lieu durant la période ci-dessous, permettent à Swiss Athletics d'évaluer et de motiver une proposition de sélection à Swiss Olympic.

Première compétition: dimanche, 1<sup>er</sup> mai 2011  
Dernière compétition: dimanche, 8 juillet 2012

Exceptions:

Pour le **10'000m ainsi que le 50km marche**, la période de qualification commence le samedi 1<sup>er</sup> janvier 2011 et prend fin le dimanche 8 juillet 2012.

Pour le **marathon** la période de qualification commence le samedi 1<sup>er</sup> janvier 2011 et prend fin le dimanche 6 mai 2012.

Pour les **relais 4x100m et 4x400m** la période de qualification commence le samedi 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se termine le lundi 2 juillet 2012.

### 3.5 Limites

La base pour une sélection implique la réalisation des limites suivantes de l'IAAF/CIO (les limites pour le marathon s'écartent des limites de l'IAAF/CIO):

Hommes		Disciplines	Femmes	
Limite A	Limite B		Limite A	Limite B
10.18	10.24	100 m	11.29	11.38
20.55	20.65	200 m	23.10	23.30
45.30	45.90	400 m	51.55	52.35
1:45.60	1:46.30	800 m	1:59.90	2:01.30
3:35.50	3:38.00	1'500 m	4:06.00	4:08.90
13:20.00	13:27.00	5'000 m	15:20.00	15:30.00
27:45.00	28:05.00	10'000 m	31:45.00	32:10.00
2:14.00		Marathon	2:33.00	
8:23.10	8:32.00	3'000 m steeple	9:43.00	9:48.00
13.52	13.60	110 H / 100 H	12.96	13.15
49.50	49.80	400 H	55.50	56.65
2.31m	2.28m	Hauteur	1.95m	1.92m
5.72m	5.60m	Perche	4.50m	4.40m
8.20m	8.10m	Longueur	6.75m	6.65m
17.20m	16.85m	Triple	14.30m	14.10m
20.50m	20.00m	Poids	18.30m	17.20m
65.00m	63.00m	Disque	62.00m	59.50m
78.00m	74.00m	Marteau	71.50m	69.00m
82.00m	79.50m	Javelot	61.00m	59.00m
8200pts	7950pts	Décathlon/Heptathlon	6150pts	5950pts
01:22:30	01:24:30	20 km marche	01:33:30	01:38:00
03:59:00	04:09:00	50 km marche	-	-
Top 16 National Teams		4x100	Top 16 National Teams	
Top 16 National Teams		4x400	Top 16 National Teams	

### 3.6 Critères de sélection

- Si un athlète réalise la limite A en 2012 pendant la période de sélection, il sera proposé pour la sélection.
- Si un athlète réalise la limite A en 2011 pendant la période de sélection et la limite B pendant la période de sélection de 2012, il sera proposé pour la sélection.
- Si un athlète se classe au moins au 16<sup>e</sup> rang aux Championnats du monde à Daegu en 2011 et s'il réalise la limite B en 2012 pendant la période de sélection, il sera proposé pour la sélection.
- Si un athlète se classe au 20<sup>e</sup> rang de la liste des meilleurs performances mondiales\*) de 2011 pendant la période de sélection et il réalise la limite B en 2012 pendant la période de sélection, il sera proposé pour la sélection.
- Si un athlète U23 (1990 et plus jeune) réalise la limite B en 2012 et montre pendant la période de sélection un potentiel extraordinaire, il peut être proposé pour la sélection.
- \*) la liste des meilleures performances mondiales (*All Athletics au 31.10.2011*); il sera pris en compte par nation: max. 3 athlètes avec la limite A ou 1 athlète avec la limite B

**3.6.1 Relais.** Conformément à l'IAAF, les 16 meilleures équipes de relais du monde, basés sur la moyenne des deux meilleurs résultats de relais, ont le droit de s'aligner sur 4x100m et le 4x400m. Il sera tenu compte des résultats obtenus du 1.1.2011 au 2.7.2012. La composition de l'équipe de relais (au maximum 6 athlètes) incombe au responsables du relais de Swiss Athletics. Le responsable du relais doit annoncer la candidature avec la présentation d'un concept de préparation jusqu'au 1.12.2011. Ce concept sera présenté au comité de sélection de Swiss Olympic en janvier 2012 pour approbation.

#### 3.6.2 Marathon

Si un athlète réalise la limite A pendant la période de sélection, il sera proposé pour la sélection.

#### 3.6.3 Restrictions

Si dans une discipline plus d'un athlète remplit les conditions pour être proposé, mais qu'en raison des bases de sélection (voir chiffre 2) seul un athlète peut être proposé, la commission de sélection décidera lequel des deux athlètes sera proposé pour la sélection. Des critères complémentaires tels que la courbe de la forme, la comparaison directe, les chances de succès, seront pris en compte.

**La réalisation des performances exigées ne signifie pas automatiquement la sélection pour les JO Londres 2012**

### 3.7 Clause médicale

En cas de problèmes médicales d'un athlète qui possède le potentiel d'obtenir la limite A, une réglementation particulière pourrait être appliquée.

Le certificat médical doit être établi immédiatement après le début de la maladie ou de la blessure. Swiss Athletics fera simultanément une proposition d'un programme de compétitions alternatives et des mesures d'appréciation.

Si des problèmes de santé surgissent après la sélection et jusqu'au moment du départ de la compétition olympique, il faut le cas échéant faire une évaluation intermédiaire (y compris un examen médical) pour formuler une proposition au comité de sélection de Swiss Olympic.

### 3.8 Commissions de sélection

La commission de sélection de Swiss Athletics est composée de:

- Ruedi Gloor, président de la commission de sélection
- Hansruedi Müller, président Swiss Athletics
- Jacky Delapierre, vice-président Swiss Athletics
- Hans Kappeler, directeur
- Daniel Vögeli, membre du CC Swiss Athletics
- Monika Moser-Stahl
- Andreas Hediger
- Peter Haas, chef du sport de performance, chef du team JO Londres Swiss Athletics

Le médecin responsable de la fédération peut être intégré dans le processus d'évaluation.

Le comité de sélection de Swiss Olympic est composé de:

- Gian Gilli, Chef de Mission / Chefcoach Swiss Olympic Team 2012
- Jörg Schild, président Swiss Olympic
- Stefan Netzle; membre CE Swiss Olympic

Le comité de sélection de Swiss Olympic décide de la sélection sur la base de la proposition de Swiss Athletics.

## 4. Communication

Le concept détaillé est signé en deux exemplaires. Le résumé des critères sera publié sur le site web de Swiss Olympic. Ceci après l'approbation par le chef d'équipe de Swiss Olympic.

Swiss Athletics assure que les athlètes et entraîneurs impliqués ont vu, lu et compris le concept détaillé.

Une fois la sélection approuvée par le comité de sélection de Swiss Olympic, le Chef de Mission informe oralement le chef d'équipe. Le chef d'équipe informe, également oralement, les athlètes concernés (même en cas de décision négative). Le Chef de Mission et le chef d'équipe conviennent de la date du communiqué préparé et publié par Swiss Olympic. La communication au sein de Swiss Athletics est du devoir de chef d'équipe qui doit tenir compte de la période de suspension.

## 5. Calendrier

Début de la période de sélection (resp. selon 3.4): 01.01.2011/01.05.2011  
Fin de la période de sélection (resp. selon 3.4): 08.07.2012

Swiss Athletics remet la proposition de sélection à Swiss Olympic le:

Marathon: 08.05.2012  
Toutes les autres disciplines: 08.07.2012

Date officielle de sélection

Marathon: 10.05.2012  
Toutes les autres disciplines: 09.07.2012

## SWISS OLYMPIC

Berne, \_\_\_\_\_

Berne, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Gian Gilli  
Chef de Mission & Head Coach 2012

\_\_\_\_\_  
Thomas Burch  
Assistant Head Coaches 2012

## Swiss Athletics

Berne, \_\_\_\_\_

Berne, \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Hansruedi Müller  
Président

\_\_\_\_\_  
Peter Haas  
Chef du team